



PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 05 Décembre 2025

Etaient présents : M. GUINARD S., Mme PANSARD A., M. HANNISBERG P., M. DRIANT C., Mme BERECHEL C., Mme JAFFRELOT B., Mme MINOUX C., M. BALCOU E., M. DEPAGNE D., Mme PIGNOCHET S., M. TOUCHERY F., M. VILSALMON B., M. LE MOINE S., Mme CLEMENT C.

Etaient absents : Mme RENAULT C. (procuration donnée à M. HANNISBERG P.), Mme LE FUSTEC T. (procuration donnée à Mme PIGNOCHET S.), M. RENAULT P. (procuration donnée à Mme PANSARD A.) Mme GODIN A., M. LE NOAN A

M. TOUCHERY F. est désigné conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M Le Maire soumet au vote le PV de la séance du 05 novembre 2025 qui est adopté à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- Convention territoriale global Stratégie Familles 2026-2023

Rapporteur : M. GUINARD S., Le Maire et Mmes DARTOIS M. et TRAVERT LE ROUX N., Lamballe, Terre et Mer.

M. GUINARD accueille et laisse la parole à Mme DARTOIS Mélanie, Référente familles Centre social intercommunal « la Boussole » et Mme TRAVERT LE ROUX vice-présidente de Lamballe, Terre et Mer venues présenter au conseil la Convention Territoriale Globale (CTG) qui a été travaillé sous forme d'atelier avec la CAF, les communes et des partenaires.

Sur l'ensemble du territoire, la CAF a versé 2 604 000 € et la MSA 130 000 € pour le financement des services gérés par l'agglomération : Crèches, accueil de loisirs, CIAS, relais petite enfance, accueil en relais, des chèques CESU pour l'accueil à domicile pour les familles avec des horaires atypiques.

Cela sera en cohérence avec les orientations du schéma Départementales des Services aux familles.

Depuis septembre 2024, il y a une pénurie d'animateurs pour gérer les accueils de loisirs.

Cette convention a été validé en conseil d'agglomération le 09 décembre 2025 et sera signé le 16 décembre 2025 entre LTM, les 38 communes et la CAF.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période de 2026-2030.

2- tarifs 2026 des services municipaux

Rapporteur Mme PANSARD A. Adjointe aux finances

Réunies le 27 novembre 2025, les commissions « finances » et « affaires scolaires » proposent les éléments suivants :

2.1- Tarifs de la garderie périscolaire : en 2024 le déficit s'élève à : 39 624 €. Les commissions proposent une augmentation de 2 % pour 2026 :

Familles sur la commune : Matin :	2.02 €
Soir avec goûter :	2.59 €
Forfait avec goûter :	4.18 €
Soir sans goûter :	2.02 €
Forfait sans goûter :	3.56 €

Familles extérieures de la commune : Matin :	2.17 €
Soir avec goûter :	2.75 €
Forfait avec goûter :	4.36 €
Soir sans goûter :	2.17 €
Forfait sans goûter :	3.75 €

2.2- Tarifs de la restauration scolaire : le déficit en 2024 s'élève à : les commissions proposent une augmentation de 2%.

Sur la commune : Repas enfant :	3.63 €
Repas adulte :	7.84 €
Repas employé communal :	6.46 €
Repas enfants allergiques (PAI) :	1.91 €

Extérieurs : 4.34 €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'augmentation de 2% des tarifs de garderie périscolaire et de restauration scolaire pour 2026.

2-3 Concessions funéraires

Les commissions proposent de maintenir les tarifs 2024.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité aucune augmentation pour les concessions funéraires.

2-4 Locations de salles

La commission propose une augmentation de 2% sur l'ensemble des tarifs.

On rappelle au conseil municipal de la fermeture d'une quinzaine de jours au mois d'octobre 2025 pour la rénovation du parquet. Un grand nettoyage de la cuisine a été fait récemment.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'augmentation de 2% sur l'ensemble des tarifs de locations de salles.

3- Attribution des marchés d'assurances

Rapporteur : Mme PANSARD A. Adjointe aux finances

Les contrats d'assurance arrivant à échéance au 31 décembre 2025, le cabinet CONSULTASSUR de Vannes a procédé à la mise en concurrence. Un seul organisme d'assurance GROUPAMA a répondu pour les contrats suivants :

- Lot 2 Responsabilité civile : 5 274 € TTC / an
- Lot 3 Flotte automobile : 2 535 € TTC / an
- Lot 4 Protection juridique : 1 310 € TTC / an

Le lot 1 DOMMAGES AUX BIENS ayant été déclaré infructueux faute de réponse, la commune a sollicité l'assureur SMACL pour un marché de gré à gré.

Malgré une forte augmentation (4 000 € précédemment) et une franchise de 100 000€, pour assurer les bâtiments de 8 165 m², le cabinet SMACL a proposé une offre pour le contrat « multirisques dommages aux biens » pour 14 862 € TTC / an.

Le conseil municipal vote à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer les nouveaux contrats d'assurance du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

4- Convention d'assistance annuelle permanente du cabinet CONSULTASSUR

Rapporteur : Mme PANSARD A. Adjointe aux finances

Mme PANSARD A. rappelle au conseil municipal les difficultés à trouver une compagnie d'assurance qui accepte d'assurer les collectivités. Le cabinet CONSULTASSUR propose de renouveler leur assistance annuelle renforcée qui comprend :

- La vérification des quittances annuelles d'assurance et notamment le % d'augmentation en fonction de l'indice de révision ;
- La disponibilité d'intervention en cas de sinistre ;
- L'avis sur les nouveaux contrats ;
- La renégociation de contrat résilié en cours de marché ;
- L'assistance en cas de litige lié à la construction.

Le coût de cette assistance s'élève à 847.70 € TTC / an

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler cette convention d'assistance avec CONSULTASSUR.

5- Mise à disposition des locaux communaux auprès de LAMBALLE TERRE ET MER

Rapporteur : M. GUINARD S., Le Maire

Lors de la conférence des Maires du 11/06/2024, il a été rappelé les principes de la mise à disposition de locaux communaux au bénéfice de LAMBALLE TERRE ET MER.

Une convention doit être signée avec LTM pour la garderie et la cantine avec un forfait de 7 187 € pour 2024 et de 7 330 € pour 2025.

Ce forfait comprend la location, les fluides, le ménage ainsi que les consommables.

Il est variable selon :

- 4 tranches au regard de l'agrément de l'ALSH (tranche 1 : 25 enfants, tranche 2 : 26 à 50 enfants, tranche 3 : 51 à 100 enfants et tranche 4 : 101 enfants et plus) ;
- La période de chauffe ou non ;
- A l'année pour les mercredis ou à la semaine pour les vacances.

Révision des forfaits avec un plancher à 0.50 % et un plafond de 2 %.

Une demande de remboursement à hauteur de 50 % de la rénovation du sol de la garderie a été faite auprès de LTM.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux municipaux pour la restauration scolaire et de la garderie au bénéfice de LTM.

6- Présentation du projet de liaisons cyclables et de sécurité routière « route de Bréhand » (RD80) et Mission de l'ADAC

Rapporteur : Mr DRIANT C. Adjoint à la voirie

M. DRIANT explique le projet de liaison cyclable « route de Bréhand » avec un aménagement de deux points de sécurité pour la traversée du lieu-dit.

Il précise que la consultation de la maîtrise d'œuvre est en cours.

La consultation est confiée à l'ADAC22 pour un montant de 3 000 € TTC.

Le conseil municipal a pris connaissance du projet et décide de missionner l'ADAC pour la consultation de la maîtrise d'œuvre.

7- Groupement d'achat de bois granulés pour l'école

Rapporteur : M. GUINARD S., Le Maire

M. Le Maire propose de participer au groupement de commande de bois granulé porté par la ville de Ploufragan (coordonnateur) accompagné par le SDE22 pour le chauffage de l'école primaire.

Ce groupement permet :

- Mutualiser les besoins pour obtenir une offre compétitive
- Faciliter et sécuriser l'ensemble de la procédure d'achat
- Pérenniser la filière « granulés de bois », en garantissant des volumes et conditions d'achats stables.

L'école consomme 15 tonnes avec une 2 à 3 livraisons par an : prix de la tonne 343.64 € HT au 24/10/2025.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion au groupement de commande porté par la ville de Ploufragan.

8- Espace intergénérationnel - Avenant n°1 au lot n°3 gros œuvre

Rapporteur : M. HANNIGSBERG P. Adjoint aux travaux

M. HANNIGSBERG P. propose de faire un avenant n° 1 du lot n°3 gros œuvre avec l'entreprise Construction NOBA d'un montant de 2 333.76 € TTC pour la réalisation de seuils PMR à l'espace intergénérationnel.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant n°1 du lot n° 3 gros œuvre pour un montant de 2 333.76 € TTC de l'entreprise Construction NOBA.

9- Achat de matériel

Rapporteur : Mr DRIANT C. Adjoint à la voirie

M. DRIANT C. propose au conseil municipal l'achat d'une remorque avec un lot de 20 barrières dans le cadre du déstockage du tour de France par la société ALTRAD MEFRAN d'une valeur de 4 573.20 € TTC.

Cela permettra d'avoir une remorque conçue spécialement pour le transport des barrières et compléter le nombre de barrières disponible pour les futures manifestations de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat d'une remorque et le lot de 20 barrières à la société ALTRAD MEFRAN d'un montant de 4 573.20 € TTC qui sera imputé sur le budget 2026.

10- Reprise du plateau surélevé « rue Victor Robert »

Rapporteur : Mr DRIANT C. Adjoint à la voirie

Lors du conseil municipal du 5 novembre 2025, M D DEPAGNE, conseiller a interrogé la municipalité sur la reprise du plateau surélevé « rue Victor Robert » qui pose des problèmes pour certains véhicules.

M. DRIANT C explique que le plateau est bien réglementaire. Pour rendre le passage plus souple pour certains engins, des travaux de reprise de la pente coté bourg peuvent être envisagés.

M DRIANT C. soumet au conseil municipal trois devis pour la reprise du plateau surélevé.

Le conseil municipal vote : 1 Abstention ; 7 contre et 9 pour et décide de retenir l'offre de la société EIFFAGE YFFINIAC qui s'élève à 2 367.32 € TTC.

11- Convention de mise à disposition d'agent communal

Rapporteur : Mme BERECHEL Adjointe au personnel

Dans le cadre de l'installation des illuminations de Noël et de l'absence de l'agent titulaire du CACES nacelle, la commune de QUESSOY propose à titre gracieux de mettre à disposition un agent de leur service technique, pour deux jours les 8 et 9 décembre 2025.

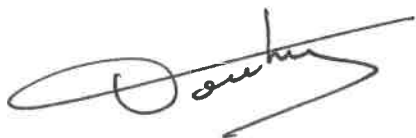
Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer une convention avec la commune de QUESSOY pour la mise à disposition à titre gracieux de son agent titulaire du CACES nacelle pour l'installation des illuminations de Noël.

12- Questions diverses

- Noël et vœux aux employés communaux le mercredi 10 décembre 2025 à 18h30
- Vœux du Maire le vendredi 9 janvier 2026
- Préparation budgétaire le vendredi 13 février 2026
- Vote du budget 2026 le vendredi 27 février 2026
- **M. TOUCHERY F.** : Peut on envisager de mettre en sens unique la rue du clos de la Forge ? Toute la zone 30 est en priorité à droite. Difficile de faire une exception.
- Retour du congrès des Maires
- Aménagement de sécurité Rue du G. De Gaulle est plutôt bien perçu.
- **DRANT C.** : a suivi une conférence « les jeudis de la Défense » pour la remobilisation des armées et un appel à la nation pour le recrutement au sein des armées.

La séance est levée à 23 h00.

Le secrétaire de séance
Frédéric TOUCHERY



Le Maire
Serge GUINARD



